



Les 16 centres de formation en Orthophonie de France

Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en faveur de la reconnaissance du diplôme d'orthophoniste au niveau du grade de master

Lors d'une séance de travail réunissant les représentants du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, du ministère de la Santé, de la Conférence des présidents d'Université, de la Conférence des Doyens de Médecine, des médecins, de la profession, et des étudiants en orthophonie, les représentants du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont pris officiellement position pour la reconnaissance de la formation initiale des orthophonistes au niveau du grade de master.

Le jeudi 31 Mars, les représentants du ministère de l'Enseignement et de la Recherche indiquent qu'au regard du référentiel "compétences" élaboré au sein du ministère de la Santé dans le cadre des travaux de réingénierie du diplôme d'orthophoniste, l'avancée satisfaisante des échanges en cours sur le référentiel "formation", ainsi que le niveau d'études actuel de la formation, constituent autant d'éléments objectifs qui motivent leur proposition.

L'ensemble des représentants de la profession, la Fédération Nationale des Orthophonistes, la Fédération des Orthophonistes de France, les représentants des 16 centres de formation, l'Union Nationale pour le Développement de la Recherche et de l'Évaluation en Orthophonie, le Collège français d'Orthophonie et la Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie, ont pris acte de cette position et se félicitent de la position du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en faveur de la reconnaissance de la formation des orthophonistes au grade de master.

Unaniment, ils se réjouissent que le fruit de ces travaux ait permis de démontrer que le niveau master était celui qui devait autoriser l'exercice de la profession d'orthophoniste.